



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/03/2020

Dossier complet le :

27/04/2020

N° d'enregistrement :

2020-9659

### 1. Intitulé du projet

Demande de défrichement partiel de 3257 m<sup>2</sup> pour la construction de 1 maison située Route de Jean de Peyre sur la commune de Lugos

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

INDIVISION DUBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

DUBOURG PHILIPPE

RCS / SIRET

7 9 1 2 8 8 4 4 2 0 0 0

Forme juridique

Indivision entre personnes physiques

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement partiel d'un ensemble de parcelles de 6625 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement partiel de 6625 m<sup>2</sup> pour la construction d'une maison et la création de 2 lots à bâtir peuplés de taillis et divers jeunes arbustes issus de semis naturels mitoyen de parcelles d'anciens champs avec de jeunes pins et de prairies .

## **4.2 Objectifs du projet**

Défrichage de 3 lots à bâtir pour la construction de maisons d'habitation

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le défrichage sera réalisé par la coupe des taillis et de jeunes pins en semis naturels sur l'emprise des maisons et de l'épandage de l'assainissement individuel. Le reste des jeunes arbres existants seront conservés pour garder l'aspect champêtre du quartier.

Les travaux seront réalisés courant 2020 dès réception des accords des permis de construire.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	6 525 m <sup>2</sup>
Superficie du massif	6 625 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ROUTE DE JEAN DE PEYRE  
33830 LUGOS

Références cadastrales:  
B 1853 / 1854 / 1855 / 1856 / 1857 /  
1858 / 1859 / 1860 / 1861

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0° 53' 50" W Lat. 44° 28' 58" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.    °    '    " Lat.    °    '    "

Point d'arrivée :

Long.    °    '    " Lat.    °    '    "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PARC REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le défrichement sera partiel et couvrira l'emprise de la maison, parking. Les jeunes arbres seront préservés au maximum (limites de mitoyenneté et fond de parcelles) afin de conservé l'aspect champêtre du quartier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet ne nécessite pas une évaluation environnementale particulière. Ces parcelles sont d'anciens champs agricoles abandonnés en friches naturelles, prévus en terrains constructibles dans le POS de 1990 en vigueur actuellement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

PLAN CADASTRAL  
PLANS DE MASSE DU PROJET DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
CERTIFICAT D'URBANISME

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



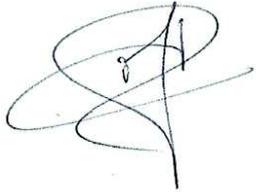
Fait à

VILLENAVE D'ORNON

le,

27/04/2020

Signature









DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
GIRONDE

Commune :  
LUGOS

Section : B  
Feuille : 000 B 05

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

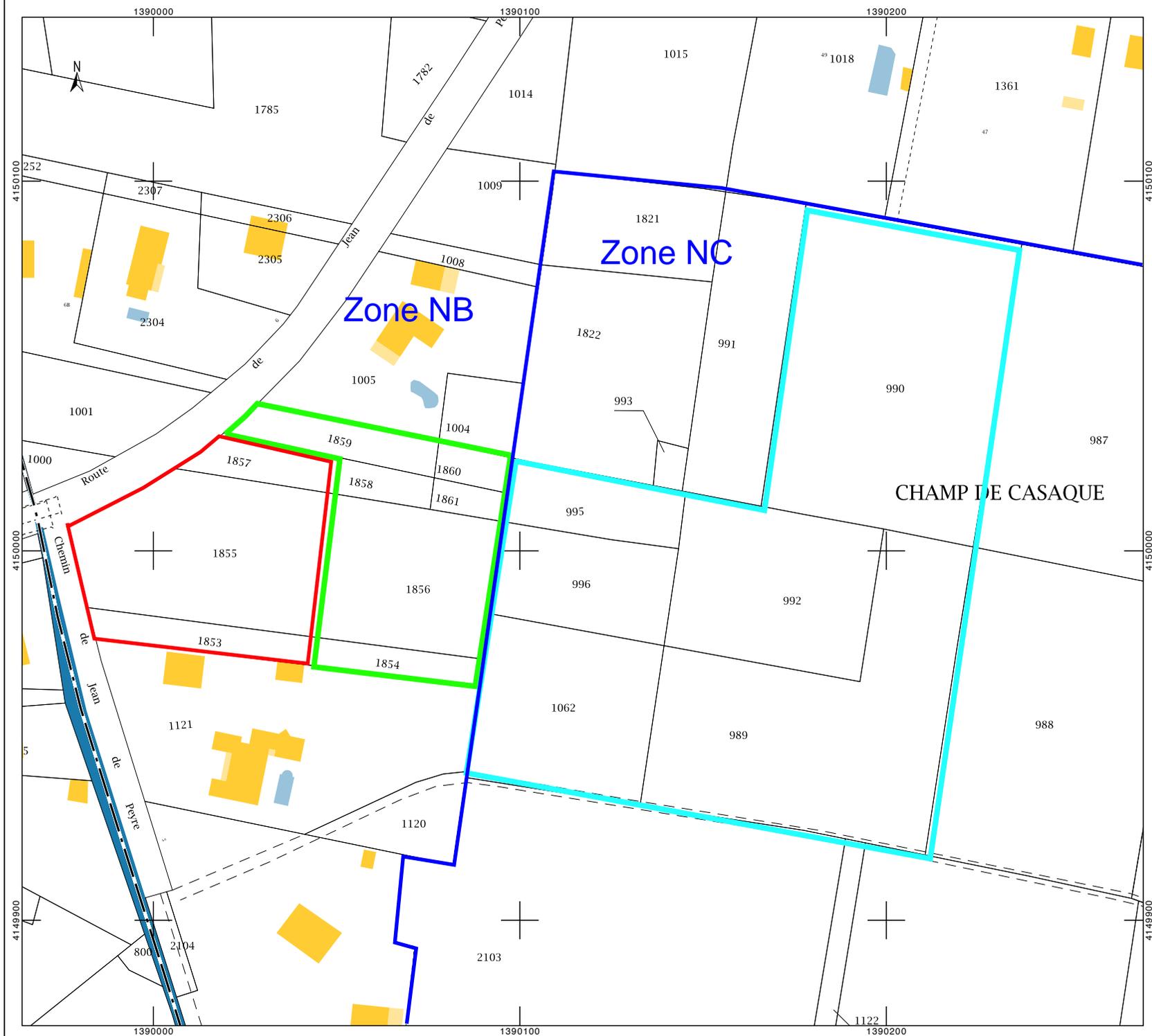
Date d'édition : 26/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

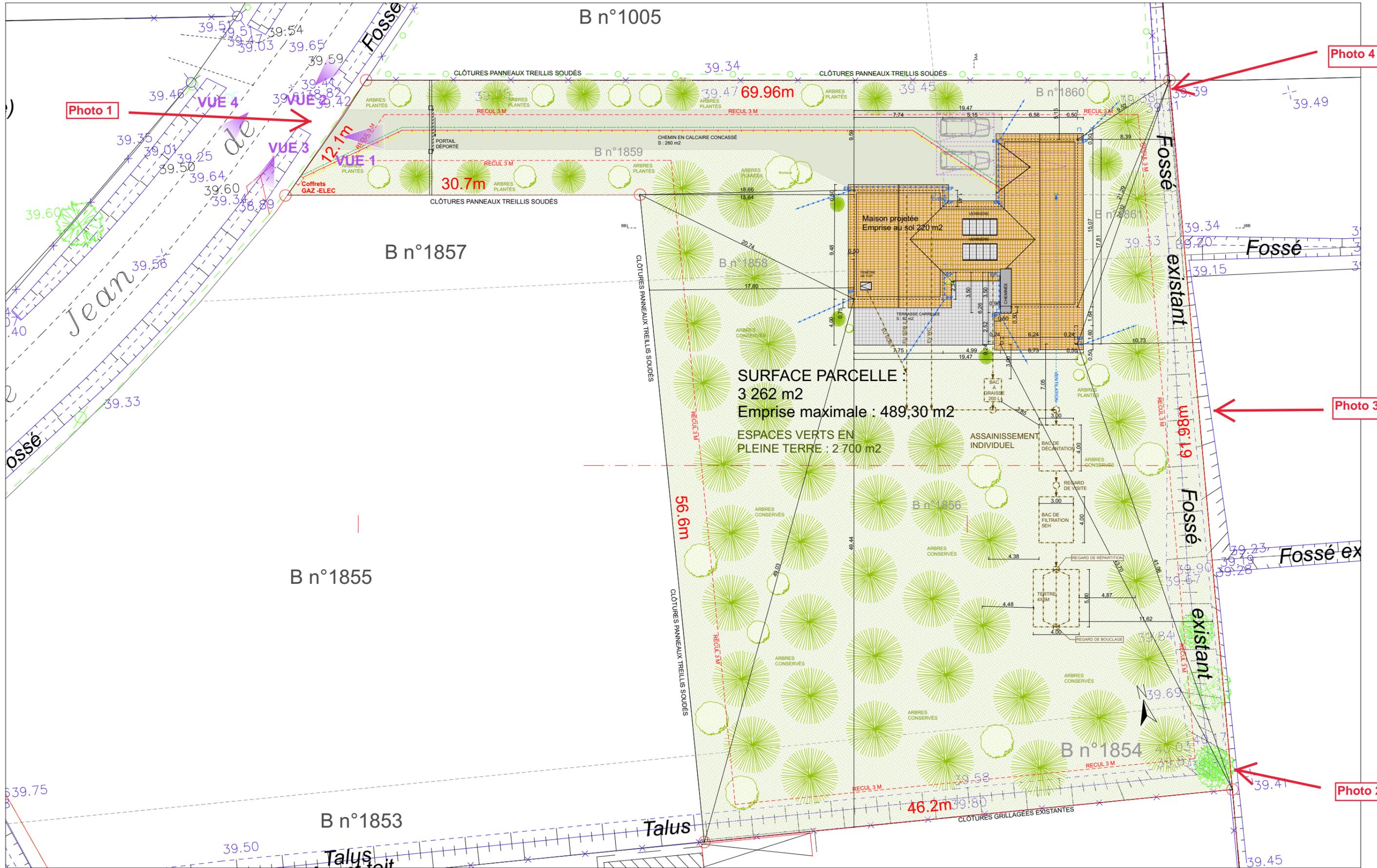
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
Cité Administrative - Tour B 14ème étage  
33090  
33090 BORDEAUX CEDEX  
tél. 05 56 24 85 97 - fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

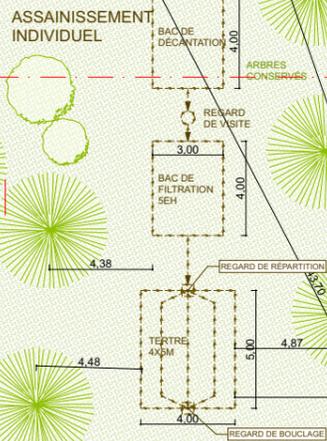
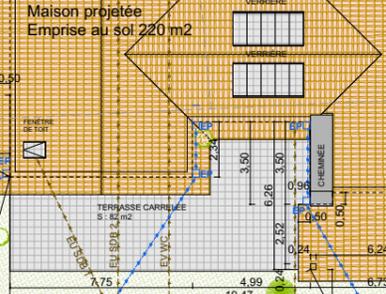
cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics



# CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE



**SURFACE PARCELLE : 3 262 m<sup>2</sup>**  
**Emprise maximale : 489,30 m<sup>2</sup>**  
**ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE : 2 700 m<sup>2</sup>**



**Maître-d'oeuvre :**  
 ARCHI<sup>2</sup> - Mme Jessica EBERLE architecte HMONP  
 949 Avenue du Parc des Expositions  
 33260 LA TESTE-DE-BUCH

**Maître-d'ouvrage :**  
 Mr DUBOURG Maxime  
 8 Rout du Bran  
 33830 LUGOS

**PROJET :**  
 Route Jean de Peyre  
 33830 LUGOS

**PLAN / PLAN DE MASSE PROJETÉ**  
 ECH: / 1/300  
 DATE: / 08/2019  
 N° / **PCMI2-2**

**MAIRIE  
DE LUGOS**

**CERTIFICAT D'URBANISME Réalisable**  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

**Demande déposée le 27/04/2018, complétée le 27/04/2018**

**N° CU 033 260 18 K0024**

Par :	Succession DUBOURG
Demeurant à :	12 AVENUE DES PYRENEES 33114 LE BARP
Représenté par :	
Propriétaire :	
Sur un terrain sis à :	ROUTE DE JEAN DE PEYRE B 1853, B 1854, B 1855, B 1856, B 1857, B 1858, B 1859, B 1860, B 1861

**CERTIFICAT D'URBANISME**  
**Délivré au nom de la commune**  
**Opération réalisable**

**Le Maire de la Commune de LUGOS,**

Vu la demande présentée le 27/04/2018 par Succession DUBOURG, en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :

- cadastré B 1853, B 1854, B 1855, B 1856, B 1857, B 1858, B 1859, B 1860, B 1861
- situé ROUTE DE JEAN DE PEYRE

et précisant, en application de l'article L.410-1 b) si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant au détachement des lots A (1 760 m<sup>2</sup>), B (1 850 m<sup>2</sup>), C (2 000 m<sup>2</sup>) et D (1 015 m<sup>2</sup>) pour la construction d'une maison et d'un garage sur chacun des lots (emprise au sol projetée sur les lots A, B, C : 300 m<sup>2</sup> sur chacun des lots et D : 200 m<sup>2</sup> soit un total de 1 100 m<sup>2</sup> et surface de plancher projetée sur les lots A, B, C : 250 m<sup>2</sup> sur chacun des lots et D : 150 m<sup>2</sup> soit un total de 900 m<sup>2</sup>).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants, L.153-11, L.424-1, L.332-15 ;

Vu le Plan d'occupation des sols approuvé le 20/10/1990 ;

Vu la prescription du P.L.U. par délibération en date du 16/06/2015 ;

Vu la délibération en date du 09/06/2016 instituant le sursis à statuer ;

Vu la prescription du PLUi-H par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre n° 2015-12/03 du 17/12/15 ;

**CERTIFIE :**

**Article UN :** Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.

**Toutefois, le terrain est actuellement constructible au regard des règles d'urbanisme en vigueur. Le demandeur est cependant informé que, en raison de la prescription du P.L.U. et de son état d'avancement, un sursis à statuer serait opposé à une demande d'autorisation d'urbanisme.**

**Article DEUX :** Le terrain est situé dans une Commune dotée d'un Plan d'Occupation des Sols susvisé.

Les articles suivants du code de l'urbanisme sont notamment applicables :  
art. L.111-1-4, art. R111-2, R.111-4, R.111-15 et R.111-21.

Zone(s) et coefficient(s) d'Occupation des Sols :  
Zone : NB, COS : 0.15

Le terrain n'est grevé d'aucune servitude d'utilité publique.

**Article TROIS :** La situation des équipements est la suivante :

RESEAUX	Desserte	Desservi : Capacité			Vers le
		Bonne	Insuffisante	Mauvaise	
Eau potable	Le terrain est desservi par une desserte publique	X			
Eaux usées	Le terrain n'est pas desservi				
Electricité	Extension à réaliser – étude réalisée lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme				
Voirie	Le terrain est desservi par une desserte publique	X			

**Article QUATRE :** Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable.

TA Communale : Taux : 5 %

TA Départementale : Taux : 1.3 %

Redevance d'Archéologie Préventive : Taux : 0.40 %

Redevance Bureau

**Article CINQ :** Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les 2 mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

***Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :***

- Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L.332-6-1-2°c) et L.332-8 du code de l'urbanisme)
- Participation au titre de l'article L.332-15 du Code de l'Urbanisme

***Participations préalablement instaurées par délibération :***

- Participation pour voiries et réseaux (articles L.332-6-1-2°d), L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme)

**Article SEPT :** Préalablement à la réalisation de votre projet, les formalités suivantes pourront être nécessaires :

- Déclaration Préalable de division
- Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes.

Fait à LUGOS,

Le 22 JUIN 2018

Le Maire,

Emmanuelle TOSTAIN



**NB :** Le dispositif d'assainissement individuel retenu devra faire l'objet d'une demande spécifique d'autorisation de travaux auprès du service compétent avant tout commencement des travaux, conformément à l'arrêté du 06/05/1996 fixant les modalités de contrôle et les prescriptions techniques. A cet effet le dossier de permis de construire précisera la position et les caractéristiques de l'installation.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*

---

#### INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

**Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.** A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'état. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

**Durée de validité :** Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

**Effets du certificat d'urbanisme :** le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.